

UN PLAN D'URGENCE ÉCONOMIQUE

POUR SAUVEGARDER NOS ENTREPRISES

La dégradation de la situation sanitaire sur l'île est à ce jour alarmante. De nouvelles mesures de lutte contre la circulation du virus seront annoncées prochainement par Monsieur le Préfet. Ces mesures restrictives, si elles sont nécessaires pour infléchir l'évolution de l'épidémie, conduiront à une aggravation de la situation économique de notre territoire. L'activité et le chiffre d'affaires des entreprises artisanales vont inévitablement subir une nouvelle baisse qui risque d'être fatale pour la pérennité de nombre d'entre-elles.

Les 23 000 artisanes et artisans de La Réunion ont dû s'adapter depuis plus de seize mois aux différentes situations engendrées par cette crise sanitaire sans précédent, en faisant de nombreux efforts pour garder leurs salariés et sauver leurs outils de travail qui se dégradent de plus en plus.

Face à cette **urgence** sanitaire, un plan d'**urgence** économique doit être instauré avec **des dispositifs d'accompagnement plus forts** que ceux qui ont été mis en place jusqu'à maintenant.

Les artisanes et artisans de La Réunion sont des citoyens responsables et nous pouvons leur faire toute confiance pour participer à l'effort collectif en vue de freiner la propagation de l'épidémie.

Nous rappelons à nos ressortissants que les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion (CMAR) sont mobilisés pour les accompagner dans cette période compliquée. Nous les invitons à se rapprocher de nos conseillers dans les 4 antennes*de notre Chambre Consulaire ; nos services sont également disponibles en ligne sur notre site internet www.artisanat974.re .

**Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de La Réunion.**

CONTACTS

DES 4 ANTENNES :

NORD : 0262 21 04 35

OUEST : 0262 45 52 52

EST : 0262 46 62 00

SUD : 0262 96 12 40